

LE PROGRÈS ÉGYPTIEN

REVUE HEBDOMADAIRE D'EGYPTE,

POLITIQUE, FINANCIÈRE, COMMERCIALE, LITTÉRAIRE ET D'ANNONCES.

Le Journal paraît tous les Samedis.

ON S'ABONNE : à ALEXANDRIE, aux Bureaux du Journal.—DANS TOUTE L'EGYPTE, chez les principaux Libraires.—à PARIS, à la *Librairie Nouvelle*, Boulevard des Italiens.

On peut adresser les demandes d'Abonnement, par Lettre affranchie, au Directeur du Journal, 37, Rue Chérif-Pacha, à Alexandrie.

PRIX DE L'ABONNEMENT.		INSERTIONS.		POUR TOUT CE QUI CONCERNE	
ALEXANDRIE et L'EGYPTE	{ Six Mois, 20 Francs. Un An, 35 ..	Annonces	50 Centimes la Ligne	la Rédaction et les Annonces,	
ETRANGER	{ Six Mois, 25 .. Un An, 45 ..	Réclames.....	1 Franc la Ligne	s'adresser au Bureau du Journal.	
		Prix du Numéro.....	1 Franc.		

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

AGENCE REUTER.

La réponse du Khédive réfute comme injustes les accusations portées contre lui dans la lettre du Grand-Vizir et déclare inaltérable sa fidélité et dévotion au Sultan et à la Sublime-Porte. On croit que la réponse de la Porte à cette lettre sera envoyée samedi.

Le système des passeports en Turquie doit être révisé après le 18 Novembre.

Alexandrie, le 1^{er} Septembre 1869.

Nous avons bien raison de n'ajouter aucune foi à tous les télégrammes fabriqués à plaisir qui annonçaient que le conflit entre la Turquie et l'Egypte était terminé et que la réponse du Khédive à la lettre d'Aali Pacha avait été considérée comme très satisfaisante par la Porte et de nature à clore le différend.

Jusqu'à ce jour, on ne connaît point l'appréciation de la Porte sur ce document, et la question est toujours pendante. Le texte de la réponse d'Ismail Pacha ne nous est point connu ; il n'a été publié ni ici, ni à Constantinople. Mais quelle que soit cette réponse, il nous est impossible d'admettre que la Porte n'y fera pas une réplique. Nous croyons bien sincèrement cependant que, grâce à la pression Européenne, la réplique sera plus conciliante que la première lettre et qu'elle pourra donner ouverture à un accommodement, que tout le monde désire, mais qu'il serait téméraire de considérer comme accompli.

Malgré l'insistance des représentants des Puissances Européennes, la Porte persiste toujours à soutenir que la question d'examen de la conduite du Vice-roi est une question d'administration intérieure dans la quelle elle est seule compétente : Si elle ne consent pas à l'intervention des Puissances dans la question, il est bien difficile d'admettre que la conciliation soit faite, et que le Vice-roi d'Egypte se prépare, ainsi qu'on l'annonce, à partir pour Constantinople et à faire coïncider son voyage avec celui de l'Impératrice des Français dans cette capitale. D'ailleurs les nouvelles de Paris rendent, de plus en plus improbable, le voyage en Orient de l'Impératrice Eugénie.

Il est bon de noter, comme symptôme, que le journal *La Turquie*, qui passe pour l'organe officieux du Grand-vizir, a un peu baissé de ton à l'encontre du Khédive ; il ne demande plus sa destitution immédiate : Il se borne à demander le retrait des concessions octroyées depuis 1844, et il demande des garanties contre ses vellétés d'indépendance.

Voici comment il s'exprime dans son numéro du 24 août :

« En annonçant l'arrivée de la réponse du Pacha d'Egypte à la lettre du Grand-vizir, nous nous sommes abstenus d'y hasarder la moindre appréciation avant d'en connaître le texte,

« Néanmoins nous ne pouvons nous empêcher d'enregistrer les bruits qui courent sur le sens de cette réponse. Les uns disent qu'elle est très respectueuse et par conséquent satisfaisante ; les autres prétendent, au contraire, qu'elle répond négativement à toutes les questions qui ont été posées par la lettre du Grand-vizir, tout en se répandant en protestations de dévouement et de fidélité pour le trône du Souverain.

« Il serait prématuré de prévoir la décision que prendra le gouvernement à la suite de cette réponse, mais nous sommes certains que la nation ne se contentera plus de belles paroles ; elle voudra des garanties matérielles qui ne permettent plus le renouvellement des griefs imputés aujourd'hui au Pacha d'Egypte.

« Ainsi, si on ne veut pas destituer Ismail Pacha, comme on le dit, il ne suffit pas de supprimer les concessions qui lui ont été spontanément accordées par le Sultan après le firman de 1844, il est de toute nécessité de lui enlever les moyens de pouvoir un jour donner suite à ses vellétés d'indépendance.

« Nous reviendrons sur cette importante question lorsque nous aurons entre les mains la traduction de la réponse d'Ismail Pacha. »

Ainsi, comme on le voit, la feuille de M^r Bordéano ne demande plus la destitution du Vice-roi d'Egypte, il admet même qu'on a renoncé à cette mesure violente ; mais il demande qu'on lui enlève les moyens de pouvoir donner suite un jour à ses vellétés d'indépendance.

Cependant si ces vellétés d'indépendance ne se manifestent que par des satisfactions légitimes accordées aux besoins et aux aspira-

tions du pays, par la réforme judiciaire qui, par l'unité de la législation et de la juridiction, assure et garantit une répartition équitable de la justice entre les sujets locaux et les étrangers ; par l'ordre et l'équilibre rétablis dans les finances, par la diminution des impôts, en un mot par des progrès sérieux accomplis, nous nous demandons sur quoi pourrait se fonder la Porte pour empêcher de se manifester ces vellétés d'indépendance, et qu'elles sympathies elle trouverait auprès des Puissances Européennes ?

On annonçait ces jours-ci que le Vice-roi se disposait à partir à Constantinople, on fixait même le jour de son départ au jeudi 2 septembre ; si quelques préparatifs sont faits en vue d'un départ pour Constantinople, nous ne pensons pas qu'il s'agisse du départ d'Ismail Pacha.

LE PAVAGE DE MINET-EL-BASSAL.

Nos lecteurs n'ont pas oublié l'affaire du pavage de Minet-el-Bassal et de Minet-el-Schia ragua.

Le commerce d'exportation, frappé du mauvais état que présentent, pendant l'hiver, les routes de Minet-el-Bassal et Minet-el-Schia ragua, s'était réuni l'année dernière et avait nommé une commission d'étude. Cette commission, après avoir évalué la dépense probable, avait demandé que l'Etat fit l'avance nécessaire et qu'il se remboursât au moyen d'un droit supplémentaire d'exportation de 20 paras perçus par kantar de marchandises de poids, de 10 paras par ardeb de céréales ou semences et 20 paras par colis qui ne pèsent pas.

La Commission du commerce d'exportation, après quelques difficultés avec l'administration provisoire municipale d'alors, avait fini par se constituer et par faire approuver son projet par la plupart des Consuls généraux. Presque tous les négociants importateurs s'étaient soumis au paiement du nouvel impôt, peu important d'ailleurs ; plusieurs cependant avaient résisté, notamment des Français ; et les motifs sur lesquels ils basaient leurs refus étaient sérieux.

Ils considéraient comme fâcheux le précédent qu'allait créer le paiement d'un impôt appliqué comme augmentation de droit de douane à la sortie des produits du pays. D'ailleurs, les droits de douane ayant été établis par des

traités entre la Turquie et les puissances Européennes, on ne pouvait ainsi les modifier.

Pourquoi faire payer, par le commerce d'importation seul, un travail qui procurera des bénéfices, d'abord au Gouvernement puisqu'ils s'étendront sur un avenir indéterminé, ensuite aux propriétaires des immeubles de Minet-el-Bassal et de Minet-el-Schiaragua qui en profiteront par la plus-value donnée à leurs immeubles, par l'augmentation des loyers.

L'affaire, ayant été soumise au Ministère des Affaires Étrangères, vient d'être tranchée dans un sens contraire aux prétentions des Français qui prétendaient échapper au paiement de la nouvelle taxe. Nous ne savons sur quel motif s'est fondé le Ministre pour donner la solution que nous annonçons. Nous croyons cependant qu'en droit et en l'état des traités, elle se justifie difficilement.

Tout le monde va donc être obligé de payer. Mais ce n'est pas tout de payer, il serait bon de connaître quel emploi a été fait jusqu'à présent de l'argent perçu ; car, depuis longtemps déjà, la perception s'opère à la Douane par l'entremise d'un agent de la commission. Il serait bon aussi de savoir où en sont les travaux, si même, ils ont été commencés ? car voici venir l'hiver ; dans deux mois au plus, les pluies vont commencer, et le commerce risque fort de patauger encore tout l'hiver dans les lacs de boue de Minet-el-Bassal.

Nous lisons dans le *Manifesto Giornaliero* sous le titre : LA RÉFORME :

« Le *Progrès Egyptien* prétend que les grandes Puissances ont déjà accepté les bases de la réforme judiciaire. Ces bases seraient l'unité absolue de juridiction et de législation quelque soit la nationalité des plaideurs. Nous croyons que le *Progrès Egyptien* va un peu loin. En tous cas nous soutenons que, dans ces conditions, l'épreuve ne peut aboutir qu'à la ruine des intérêts Européens ou à la destruction de l'autorité des Vice-rois d'Egypte, peut-être à toutes deux. Il n'y a pas de milieu possible. Quand on veut innover d'une manière radicale, on dépasse toujours le but, et l'on arrive aux extrêmes.

« Le Gouvernement Egyptien se plaignait des abus introduits dans le régime des capitulations. C'était une raison pour corriger ces abus mais non pour supprimer les capitulations elles-mêmes. C'est un bon tribunal et une bonne législation mixtes qu'il nous faudrait pour toutes les affaires entre individus de nationalités différentes ; mais rien de plus. »

Nous ne voyons pas où le *Manifesto* a vu que nous demandions la suppression des capitulations ; nous ne comprenons pas bien non plus comment il peut affirmer que l'épreuve d'une législation et d'une juridiction uniques aboutira nécessairement à la ruine des intérêts Européens

Ce sont des mots avec lesquels on effraye le public sans rien prouver.

Nous engageons le *Manifesto* à développer son opinion et à nous donner les raisons sur lesquelles il s'appuie pour la justifier.

Nous avons reçu la lettre suivante
Alexandrie le 28 août 1869
Monsieur E. Jacquin, Directeur
propriétaire du *Progrès Egyptien*.

Dans votre N° 57, en date du 21 août, sous

la rubrique « ASSOCIATION ALIMENTAIRE » nous avons remarqué le passage suivant :

« Pourtant cette œuvre commençait sous d'heureux auspices ; un capital plus que suffisant avait été spontanément réuni, 37,000 francs environ, et dans 6 mois tout a été absorbé. »

La commission administrative de l'Association alimentaire pleine de confiance dans votre impartialité, et heureuse de toujours mettre à la disposition de tous, le contrôle de ses actes, saisit avec empressement l'occasion que vous lui fournissez pour exposer publiquement l'emploi des dons faits à l'Association alimentaire.

Le 24 février, date de l'ouverture de l'Association alimentaire, ces dons s'élevaient à la somme de..... Fr. 22,702, 20

Ajoutez à cette somme 574 cartes de sociétaires, souscrites à cette époque..... « 1,722,

et vous obtenez pour le capital de début de l'Association alimentaire..... Fr. 24,424, 20

Ce n'est que le 31 Mai que les donations ont atteint la somme de 34.405 fr. 34 cent. somme à laquelle il faut ajouter avec 4,722 Frs Frs 696, provenant de 232 cartes vendues du 24 février au 9 juillet, et alors vous obtenez, mais seulement à cette époque, Frs 36,823 34 cent. pour le capital encaissé par l'Association alimentaire.

Les dépenses se décomposent ainsi qu'il suit :

Paiement d'une année de loyer ;	Fr. 9,000	—
Frais d'installation pour l'établissement des eaux, la souillarde, les fourneaux, la citerne, la cave et l'éclairage.	« 7,301.	90
Matériel de la cuisine suivant inventaire	« 5,433.	55
Matériel de l'office suivant inventaire	« 540.	75
Matériel des réfectoires suivant inventaire.....	« 3,419.	44
Matériel de la salle du Conseil suivant inventaire.....	« 444.	
Matériel de la cave suivant inventaire	« 4,673.	70
Matériel de la souillarde suivant inventaire.....	« 662.	23
Matériel de Lingerie et literie suivant inventaire.....	« 4,124.	03
Matériel, couverts, vaisselle, verrerie, suivant inventaire...	« 4,958.	98
Matériel service des jetons suivant inventaire.....	« 1,763.	
Droits de douane, frêt, courtage du loyer &c.	« 4,405,	06
Matériel de la dépense suivant inventaire.....	« 454.	05

Total des dépenses 34,880. 40
Excédant des donations et de 804 cartes de Sociétaires..... « 4,942. 94
Somme Egale Francs 26,823. 34

Vous le voyez, l'Association Alimentaire a donc débuté avec une somme bien inférieure à celle dépensée pour son ouverture ; sa dette à cette époque était forte, et elle n'a pas pu profiter de l'excédant de Fr. 4942,94 réalisé au 31 Mai, en tant que fond de roulement dont elle avait tant besoin. Ces chiffres, Monsieur, sont indiscutables et la commission administrative met à la disposition du public,

les livres, factures et toutes pièces justificatives tant pour ce qui concerne les frais d'installation que pendant les 6 mois d'exploitation.

Ceci bien établi, et en présence de tout le matériel existant, nous vous laissons le soin d'apprécier si le capital souscrit a été absorbé

Nous aimons à croire, Monsieur, que vous voudrez bien insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro et nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.

P^r la Commission Alimentaire.
Le Secrétaire
A. MELLON.

La lettre de la Société Alimentaire que l'on vient de lire nous donne pleinement raison. 37.000 francs ont été absorbés et cette lettre nous en donne le détail ; que M^r le Secrétaire veuille bien remarquer que nous avons dit absorbés et non dilapidés. Notre note était trop bienveillante pour qu'on ait pu s'y tromper.

Nous empruntons à l'Isthme de Suez, sur la souscription aux délégations récemment émises, des détails qui ne peuvent manquer d'intéresser nos lecteurs.

La souscription des bons de délégation, annoncée le 2 août, dans le rapport du président de la Compagnie Universelle du canal de Suez et votée par l'assemblée générale, a été couronnée du succès le plus éclatant. Nous devons en donner avant tout les résultats très approximatifs, quoique non encore complètement définitifs.

La souscription aux 420,000 délégations réductibles a été couverte en quelques instants, dès la matinée du 11, premier jour de l'émission.

La souscription irréductible a duré trois jours aux termes du prospectus. Elle a été ouverte au local de la Compagnie et dans les bureaux de ses 800 correspondants en France et à l'étranger.

Elle a atteint un chiffre de 93 à 94,000 délégations, d'où il résulte que 480,000 actions sur les 224,000 formant le capital social, indépendamment des 476,000 actions appartenant au gouvernement égyptien, ont exercé leurs droits aux avantages de l'émission.

Par conséquent il reste à distribuer aux souscripteurs réductibles entre 26 et 27,000 bons de délégation, ce qui porte la part qui leur revient à 22. 412 010, et la réduction qu'ils ont à subir à 77. 412 010.

Dès le 11 à 2 heures, 12 millions de francs, représentant la somme produite par le versement exigible sur les 420,000 délégations qui venaient d'être souscrites, étaient déposés par la Compagnie à la Banque de France. Il en a été de même les jours suivants pour les versements des délégations irréductibles reçues à Paris.

Dès le samedi, 14 août, le lendemain de la clôture de la souscription, la Compagnie avertissait les souscripteurs des délégations réductibles qu'elle tenait à leur disposition 75 010 des fonds qu'ils avaient versés dans ses caisses.

Les délégations ont été admises à la cote officielle de la Bourse le 14.

Elles se négocient sous deux formes au parquet des agents de charge : 1° les délégations n'ayant opéré que le premier versement de 100 francs sont cotées à la fois au comptant et à terme ; 2° les délégations entièrement

libérées avant le 1^{er} novembre, époque du second versement de 170 fr., seront cotées au comptant seulement jusqu'au 1^{er} novembre. Après cette époque, les délégations entièrement libérées seront seules négociables et seront cotées à terme aussi bien qu'au comptant.

A cet effet, la Compagnie a créé deux titres, un titre provisoire au porteur constatant le versement de 100 fr. et un titre définitif également au porteur indiquant la libération complète.

La Compagnie compte que les titres provisoires au porteur pourront commencer à être livrés aux intéressés dans le courant de cette semaine et dans la suivante sans interruption.

La souscription totale s'est élevée aux chiffres suivants :

Souscription réductible, Délégations 120,000
— irréductible — 94,000

Total Délégations 214,000

Examinons maintenant comment et pourquoy ces résultats ont été obtenus.

L'administration avait deux devoirs également importants à remplir. Le premier de tous, et le plus essentiel, était celui de s'assurer qu'à tout événement la souscription serait couverte; c'était la sécurité pour l'œuvre elle-même. Le second, auquel elle attachait le plus vif intérêt, c'était d'appeler le plus possible d'actionnaires, à la participation des avantages que présentaient les conditions acceptées par la générosité de S. A. le Khédivé.

Cette double pensée a été réalisée par les dispositions prises et indiquées dans les prospectus de la souscription.

Dès le premier jour, dès la première heure, la souscription était effectuée et assurée contre toute éventualité par l'empressement des souscripteurs réductibles ayant effectué un versement de plus du tiers de la valeur d'émission.

D'un autre côté les actionnaires restaient maîtres de déterminer par l'exercice de leur droit irréductible, la part qu'ils entendaient laisser à la souscription réductible, car les 224,000 actions appelées à se présenter au partage absorbaient 112,000 délégations, c'est-à-dire environ 95 0/10 de l'émission entière.

Le but de l'administration a été complètement atteint. La grosse part, la part du lion, a été réservée et reste acquise à la masse des actionnaires qui bénéficient des avantages accordés aux titres nouveaux, sans grèver ni la Compagnie ni le capital social d'aucune charge contre une réalisation de plus de 30 millions, tandis que la petite part mettait l'émission à l'abri de tous risques de ne pas se compléter dans une mesure quelconque.

Quant au titre nouveau lui-même, sa valeur, n'est pas discutable, et, quoiqu'il soit déjà l'objet d'une forte prime qui a allumé bien des convoitises déçues, nous avons la profonde conviction qu'il est loin d'être arrivé au terme de sa faveur. Si l'entreprise de Suez a des perspectives brillantes, si elle doit avoir un avenir, et le prix que la confiance publique donne à ses actions répond assez affirmativement à ces questions, le bon de délégation sera certainement une des valeurs les plus recherchées.

En effet, les revenus de 176,000 actions, intérêts et dividendes, sont consacrés à payer, pendant vingt-cinq ans, à 120,000 bons seulement: 1^o un intérêt de 25 francs, c'est-à-dire près de 8 0/10 du capital versé, 5 0/10 du capital nominal; 2^o l'amortissement du titre à 500 francs

contre un versement de 270 francs avec jouissance du dividende après amortissement; 3^o les dividendes auxquels participeront ces 176,000 actions pendant la durée du contrat. Ces 120,000 bons eux-mêmes ont pour vingt-cinq ans la garantie de 4/10 de la propriété du canal, y compris les terrains qui viennent d'être si largement accrus. Pour nous l'action ancienne, la délégation nouvelle ne tarderont pas à marcher de pair sur la cote des valeurs, et nous ne comprendrions pas qu'il en pût être autrement.—Ernest Desplaces.

FAITS DIVERS.

On annonce la fondation très prochaine, à Paris, d'un grand journal sous titre *Le Parlement*. Un ancien député, banquier à Alexandrie serait à la tête de la combinaison. Ce nouveau journal doit, dit-on, s'occuper beaucoup des affaires d'Égypte. On écrit de Paris que l'un des fondateurs se serait rendu à Constantinople pour obtenir des adhésions.

On parle d'une réforme dans les ministères et dans les administrations publiques, cette réforme même aurait reçu un commencement d'exécution. Il ne s'agit pas encore d'un ordre qui supprime le bacchich et établit des pénalités sérieuses contre ceux des employés qui exploitent avec succès ce mode de faire avancer les affaires; il ne s'agit pas non plus de congédier les employés inutiles et de réduire le nombre des fonctionnaires au chiffre strictement nécessaire, de les appointer convenablement et de les payer avec régularité, de régler leur mode d'avancement etc. etc.

Il s'agit tout simplement de supprimer les divans des employés et de les faire asseoir sur des chaises. On espère que sur leurs nouveaux sièges, ils travailleront mieux et plus vite.

Nous attendons les effets de cette nouvelle mesure avant de nous prononcer.

NILOMÈTRE

	Hauteur du fleuve en		
	1867.	1868.	1869.
	P. k.	P. k.	P. k.
Juillet 21	— 10— 5	9—16	11— 4
« 22	— 10— 7	8—17	11— 7
« 25	— 10—18	10— 4	11— 9
« 27	— 10—21	10— 9	11—21
« 29	— 11— 3	10—17	11—23
« 30	—	10—21	12— 5
« 31	—	11— 6	13— 9
Août 4	—	11—17	14— 1
« 5	—	12—10	14—14
« 7	—	12—12	14—23
« 9	— 14—17	13—20	14—11
« 10	— 14—19	15— 2	15—22
« 12	— 15— 4	14—23	16—23
« 14	— 15—	14— 7	17—18
« 16	— 15—12	14— 7	18—11
« 17	— 16—18	14— 8	18—19
« 18	— 16—18	15— 9	19— 4
« 19	— 16—19	17—10	19—10
« 20	— 17— 4	18—18	19—16
« 21	— 17— 8	19—	20— 3
« 22	— 17—15	19—20	20— 4
« 23	— 18—	19— 2	20— 4
« 24	— 18—20	19— 4	20— 4
« 26	—	19— 4	20— 8
« 27	—	19—11	20— 9
« 28	—	19—12	21— 6

« 29 — — — — 19 — 7 21—11
« 30 — — — — 19 — — 21—14

MARCHÉ DE MINET-EL-BASSAL.

Revue du 25 au 31 Août 1869

COTONS.—En présence de la défaveur soutenue qui depuis une semaine règne sur le marché de Liverpool, la demande s'est beaucoup ralentie; à peine pouvons nous mentionner 700 balles de vente en disponible de tous classements, et les prix payés s'appliquant à des parties insignifiantes, ont plutôt été fixés suivant convenance mutuelle des parties traitantes, qu'en vertu d'un cours régulier et suivi; il échappe donc par cela même à toute fixité régulière de cote.

Constatons donc que le petit nombre de détenteurs possédant des *Fair* et *Fully Fair* maintiennent leurs prétentions des derniers jours et préfèrent attendre que la demande soit relevée par des avis de meilleure tenue, pour écouler la fin de leurs stocks, que de subir une baisse à la durée de laquelle ils ne croient pas. Les quelques ventes de qualités, approchant de ces bons classements, ont obtenu de 25 1/2 à 26 1/2 T.; d'autres cotons plus inférieurs 24, T.; d'autres enfin 23 T.; en un mot, nous le répétons, l'irrégularité de nos ventes, qui toutes ont porté sur de très petites parties de choix mélangés, ne nous permet pas de considérer les prix ci-dessus indiqués comme apportant une modification sérieuse à nos derniers avis, auxquels nous nous référons.

Nos circulaires de Liverpool accusent une réduction de 16000 B. sur le Stock des cotons Égyptiens sur nos indications de la semaine dernière.

Voici la composition générale des existences sur ce marché à la date du 12 Août.

en 1869	{	Egypte.....	27,000	} Balles
		Etats-Unis....	123,000	
		Brésil.....	39,000	
		Levant.....	4,500	
		Inde et Chine	59,000	
			Total Balles	249,500

contre				
en 1868	{	Egypte.....	39,000	} Balles
		Etats-Unis....	240,000	
		Brésil.....	119,000	
		Levant.....	4,000	
		Inde et Chine	175,000	
			Total Balles	577,000

Soit	{	Egypte	en moins	12,000	} Balles
		Etats-Unis	idem	417,000	
		Brésil	idem	80,000	
		Levant	idem	2,500	
		Inde et Chine	idem	116,000	
			Total Balles	327,500	

Nous voyons, par les chiffres ci-dessus exposés, se produire une réduction suivie et persistante du Stock général du grand entrepôt anglais, et par la diminution des quantités en mer, attendues d'Amérique, et l'insignifiance, tant des dépôts de coton dans ces

derniers ports que des recettes journalières qui leur arrivent, nous ne serions pas éloignés de partager les espérances que conçoivent les rares détenteurs de bonnes sortes courantes, pour en tirer le meilleur parti possible.

Par le télégraphe atlantique, nous avons des avis assez récents sur l'aspect général du mouvement cotonier dans les ports de l'Union; ils se résumaient comme suit, à la date du 12 courant : Le *Middling Upland* cotait à New-York 33 1/2 cents et la prime sur l'or 34 5/8 0/10 — Les recettes de la semaine dans tous les ports étaient de 2000 B. contre 1000 B. l'an dernier, même période. — Les exportations se sont élevées à 5000 B. (contre 1000 B.) dont 4000 pour l'Angleterre et 1000 pour la France.

Les recettes totales, depuis le 1^{er} Septembre 1868, s'élevaient à 2,099,000 Balles, contre 2.484,000.

Enfin le Stock général dans tous les ports de l'Union s'élevait à 35.000 B. contre 70.000, l'an passé, même date.

Les opérations sur contrat ont subi une baisse considérable sur les derniers prix par nous indiqués; nous mentionnons deux opérations de cette nature pour livraison Octobre, traitées à 23 3/4; et pour novembre et décembre, on cote à peine 24 T. Devons nous attribuer cette dépréciation subite à la baisse qui atteint les disponibles? Nous n'oserions l'affirmer, vu l'absence de corrélation entre des opérations qui diffèrent essentiellement de nature; toutefois, et en l'absence de toute autre raison à donner, nous pensons que l'état actuel qui pèse sur notre marché n'est pas complètement étranger à la défaveur que subissent aujourd'hui ces sortes de transactions.

GRAINES DE COTON.—Sont en baisse quoiqu'avec un chiffre de ventes un peu relevé; il s'élève, pour la semaine, à 4000 ardebs qui ont fait de 83 à 86 PT. les 1^{ers} jours, pour tomber de 79 à 80, prix des dernières ventes.

A livrer, la demande est très refroidie et sans aucune affaire à signaler. La cote de 82 à 83 PT. pour les quatre derniers mois de l'année est purement nominale.

COMESTIBLES ET CÉRÉALES.— Une bonne animation continue à favoriser toutes ces sortes, mais les prix continuent à baisser en raison de l'importance chaque jour croissante des arrivages.

Blé.—Ventes de la semaine 19000 ardebs dont 12000 *Saïdi* de 180 à 189; *Béhéra* 6500 ardebs 181 à 194 PC.

Fèves.—En bonne demande avec peu de réduction sur nos prix. Ventes de la semaine.— 13000 ardebs *Saïdi*, cotant en dernier lieu 200 à 202, et 4000 ardebs *Behéra* 195 à 196 PC.

Orges.— Les ventes se sont élevées à 4000 ardebs avec des prix en hausse. Nous cotons aujourd'hui de 105 à 110 P.C.

Deux lots *Graines de lin* ont fait apparition sur notre marché et ont obtenu 275 PC. Cette marchandise manque absolument.

Il ne s'est rien fait à terme sur ces graines, à l'exception, cependant, de 4000 ard. *Blé Saïdi* livraison Octobre à 110 PT.; la plus grande froideur pèse sur ces sortes d'affaires, des quelles la demande tend momentanément à s'éloigner.

La Daira Sanieh d'Alexandrie a fait vendre aux enchères publiques, les 26 et 30 courant, les diverses marchandises ci-dessous détaillées.

ADJUDICATION DE LA DAIRA SANIEH.
du jeudi 26 août 1869.

Ard. 240 Fèves Behéra adj. à Cassavetti C^{ie} à P. 408 3/4
« 662 Orge adj. à Angl. Eg. B. à P. 56 3/4
« 1000 Blé Behera à CarpiVivante à 109 3/4
« 500 adj. le même à P. 440 4/4
« 574 Blé Saïdi adj. à Zervudachi à 110 4/4
« 801 « adj. à le même à P 408 4/2
« 330 Graines de Coton à Angl. Eg. B. à 64
4077

Qx. 409 Sucre Rhoda N^o 2 adj. à Carver C^{ie} à P. 91
« 434 « « « Bank of Eg. à 85
« 500 « « « la même à 86 4/4
« 500 « « « N^o 3 la même à 85 3/4
« 800 « « « la même à 86 3/4
« 800 « « « la même à 87 3/4
« 4000 « « « à Valensin à 78 4/4
« 400 « « « à Angl. Eg. B. 78 4/2
» 1000 » « « la même à 76 4/4
« 4000 « « « à Salvago à 76 4/2
« 4000 « » « Bank of Eg. 76 4/2
« 4000 « « « Austro Eg. 76 3/4
« 4000 « « « Valensin à 76 4/2
« 4000 « « « Bank of Eg à 76 4/2
40543 Qx.

Adjudication du lundi 30 août 1869.

Ard. 4000 Orge adj. à Angl. Eg. B. à P. 56 3/4
« 500 « adj. à la même à P. 56 3/4
« 4000 « adj. à la même à P. 57
« 500 « adj. la même à. 563/4
« 594 Blé Behera adj. à C. Vivante 408 4/4
» 800 Blé Saïdi adj. le même à 406 4/4
« 800 « adj. à Zervudaki à 406 4/4
« 836 « adj. à Valensin à P. 406
« 197 Lentilles adj. à Zervudaki à 115 4/2
» 426 Gr. de Coton. à Angl. Eg. B. à 52 4/4
6653 Ard.

Qx. 827 Sucre Rhoda N^o 4 adj. Aust. Or. B. à P. 91 4/2
« 500 « à Moust. Adara à 92
« 4000 « à Bank of Egypt à 92
« 500 « à E. Dervieu à 92 4/4
« 4000 « à Bank of Eg. à 92 4/2
« 500 « à le même à 90 4/2
« 500 « à le même à 90 4/2
« 500 « à Dervieu à 90 4/2
» 576 « à Angl. Eg. B. 90 4/2
« 802 « N^o 3 à Bank of Eg. à 85 4/4
« 500 « à le même à 85 4/4
» 4000 « à Angl. Eg. B. à 85 4/4
« 500 « à E. Dervieu à 85 4/4
« 500 « à Georgala à 85 4/2
« 4000 Sucre Kam. Arimant Inventu
« 800 « à Aust. Eg. à 77
« 4000 « à la même à 77
« 4000 « à Angl. Eg. B. à 77
« 4000 « à Valensin à 77
« 4000 « à Aust Eg. 77 4/4
« 4000 « à Carasso et fils à 444
45005 Qx.

MARCHÉ DU CAIRE.

Sans avis de nos correspondants du Caire, nous nous trouvons dans la nécessité de renvoyer encore à notre prochaine revue les avis que nous avons pris à tâche de publier avec régularité. Nous espérons pouvoir les donner complets.

ANNONCES.

ETABLISSEMENT HYDRO-MINÉRAL
DE
POUGUES-LES-EAUX Nièvre

SOURCE SAINT LÉGER
déclarée d'intérêt public par décret impérial
du 4 août 1860.

EAU ALCAINE, ferrugineuse, iodée et gazeuse, apéritive et reconstituante ordonnée depuis trois siècles par les médecins et employée avec un succès constant dans les maladies des voies digestives, urinaires, génitales et affections de sang.

Ces eaux s'expédient par caisses de 30 bouteilles (en très beau verre)—
se défier des substitutions et exiger le nom de la source sur l'étiquette rose, sur la capsule et sur le bouchon.

Prix de la CAISSE de 30 B^{elles} 24 —
« « Bouteille 75

PASTILLES DIGESTIVES
F^{cs} C^{cs}
La boîte à divers arômes 2 —

SELS POUR BAINS STIMULANTS
Le Rouleau
Se défier des contrefaçons et exiger le nom de la Source St Léger, les marques et le contrôle de la Société de Pougues sur tous les produits.

S'adresser pour traiter à M^r Sabin PERA-GALLO seul dépositaire à Alexandrie (Egypte).

F. CORBET

55, rue Paradis 55,
MARSEILLE.

GRAND ENTREPOT

De Meubles Neufs et d'occasion, riches et ordinaires, Meubles en bois sculpté, marqueterie, incrustation cuivre et bois noir, etc.

AMEUBLEMENTS COMPLETS

pour Salon, Chambre, Salles à manger, Bureaux &c, en bois de palissandre, acajou, noyer français, &c.

SIÈGES ET SOMMIERS ÉLASTIQUES

GLACES, PENDULES, LUSTRES.

N.B.—Les achats, faits dans de bonnes conditions, permettent de vendre à prix réduits.

EXPORTATION

AU PLAT DORÉ

Rue de l'Église Anglaise.

PORCELAINES, FAIENCES, CRISTAUX

ET AUTRES ARTICLES

DES MEILLEURES FABRIQUES DE FRANCE

Le Propriétaire Gérant E. JACQUIN

General Printing Office, Maison Abro.